



# ***LE CODE DE VIE***

*Une responsabilité éducative, pour veiller à la création et au maintien d'un milieu sain, sécuritaire, d'éducation et d'appartenance.*

Notre code de vie inclut nos règles, lesquelles s'inspirent des trois grandes valeurs retenues lors d'un sondage réalisé auprès des élèves, des parents, des enseignants et du personnel de soutien. Ce sondage démontre que les valeurs retenues pour l'école secondaire De La Traversée sont :

- \* **Le respect**
- \* **La collaboration**
- \* **L'engagement et la persévérance**

Ces valeurs s'inscrivent, avec les règles de vie, en continuité avec le projet éducatif de l'école.

Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant dans l'école que sur le terrain de l'établissement. Tous les membres du personnel ont autorité sur tous les élèves en tout temps. Le personnel de l'école s'engage donc à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s'assurer que l'école De La Traversée soit un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

## Le code de vie c'est important!

Voici comment l'école veillera à ce que le code de vie soit respecté afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous. Tout manquement au code de vie peut entraîner les sanctions éducatives suivantes:

Mesures de soutien	Conséquences éducatives
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Enseignement explicite des comportements attendus</li><li>➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;</li><li>➤ Réenseignement des comportements attendus</li><li>➤ Pratique guidée;</li><li>➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;</li><li>➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;</li><li>➤ Rencontres individuelles avec le titulaire;</li><li>➤ Communication régulière entre l'école et la maison;</li><li>➤ Atelier de soutien au développement des habiletés sociales;</li><li>➤ Rencontre avec le TES;</li><li>➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école;</li><li>➤ Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);</li><li>➤ Protocole élève</li><li>➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif;</li><li>➤ Feuille de fonctionnement global permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;</li><li>➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);</li><li>➤ Mise en place d'un plan d'intervention;</li><li>➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;</li><li>➤ Implication du Service EDA (conseil, Phare);</li><li>➤ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.);</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Avertissement (verbal ou écrit);</li><li>➤ Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);</li><li>➤ Geste réparateur;</li><li>➤ Réflexion écrite;</li><li>➤ Excuses verbales ou écrites;</li><li>➤ Remboursement ou remplacement du matériel;</li><li>➤ Travaux communautaires;</li><li>➤ Reprise du temps perdu;</li><li>➤ Déplacement limité;</li><li>➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;</li><li>➤ Rencontre élève-intervenant de l'école;</li><li>➤ Retrait d'une activité</li><li>➤ Suspension interne ou externe avec mesures de soutien;</li><li>➤ Implication du SPVM;</li><li>➤ Retrait ou suspension du service de transport</li> <li>➤ Etc.</li></ul>

***L'application des mesures de soutien et des conséquences éducatives s'effectueront à la suite de l'analyse de la situation, la nature, la gravité et la fréquence du comportement. Le profil de l'élève sera également pris en considération dans l'application des mesures. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.***

## LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION, C'EST NON!

À l'école secondaire De la Traversée, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

*En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :*

### INTIMIDATION

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »*

### VIOLENCE

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »*

\*Conformément à la loi, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui est disponible en totalité en annexe de ce document et sur le site Internet de l'école.

*Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à la loi (drogues, alcool, armes, tabac et cigarette électronique consommé sur le terrain de l'école) sera référé aux autorités concernées.*

## RESPONSABILITÉ ET ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE

Les premiers responsables de l'éducation des enfants sont les parents auxquels l'école ne peut se substituer. L'école s'engage à respecter ce premier niveau de responsabilité et à lui donner priorité. Nous comptons sur l'implication des parents afin qu'ils encouragent et supervisent leur enfant dans leur cheminement scolaire. L'article 17 de la Loi sur l'Instruction publique stipule *« qu'il incombe aux parents de prendre tous les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquenter l'école »*.

À partir du moment où les jeunes sont confiés à l'école, celle-ci a le devoir d'assurer leur intégrité physique et morale ainsi que de promouvoir la mission de l'école, qui est de socialiser, d'instruire et de qualifier.

### À De La Traversée, le code de vie, on y adhère!

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

Signature de l'élève \_\_\_\_\_

Signature d'un parent/tuteur \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

# COLLABORATION

VIVRE ENSEMBLE

## COMPORTEMENTS ATTENDUS

Je collabore à ma réussite éducative et au vivre-ensemble de l'école

- ✓ J'agis en prévention d'escalade de mes comportements en collaborant aux stratégies d'apaisement proposées par l'adulte
- ✓ Je collabore lors des situations d'apprentissage
- ✓ Je collabore lors des situations de résolution de conflits

Ainsi, j'apprends à :

- ✓ Faire confiance à l'adulte

Ainsi, je fournis :

- ✓ Des efforts pour favoriser l'atteinte d'un objectif commun

Ainsi, je vis :

- ✓ Des réussites

Ainsi, je fais :

- ✓ Équipe avec les adultes pour ma réussite

# PERSÉVÉRANCE ET ENGAGEMENT

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

## COMPORTEMENTS ATTENDUS

Je m'engage et persévère dans ma traversée scolaire

- ✓ Je suis présent, à l'heure et à l'endroit prévu dans un état propice aux apprentissages.
- ✓ J'effectue les tâches demandées en utilisant mes moyens, mes outils et mes stratégies.
- ✓ Je demande et j'accepte l'aide de l'adulte lorsque je fais face à des défis.

- ✓ Je fais les choix appropriés pour me mener vers ma réussite personnelle, sociale et scolaire.
- ✓ Je m'engage et je persévère dans l'atteinte des objectifs de mon plan de service et de mon plan d'intervention.
- ✓ Je reconnais mes forces et j'accepte mes réussites.

Ainsi, je développe :

- ✓ Mon sens des responsabilités
- ✓ Un sentiment de compétence, donc j'apprends à me faire confiance et à développer mon estime de moi-même

# RESPECT

## ENCADREMENT

### COMPORTEMENTS ATTENDUS

Je respecte les adultes et les élèves par mes attitudes et mon langage

- ✓ J'utilise des mots et un langage respectueux et non-violents
- ✓ Je suis à l'écoute des autres.
- ✓ Je collabore aux demandes des adultes
- ✓ J'utilise les moyens à ma disposition pour vivre et/ou exprimer mes émotions
- ✓ Dans la classe, dans les corridors et dans tous les espaces de vie de l'école, je me déplace en marchant sans déranger les autres

Je prends soin du matériel et de l'environnement

- ✓ Je jette mes déchets aux endroits appropriés (poubelle, recyclage).
- ✓ Je fais attention au mobilier, je le garde propre et en bon état.
- ✓ Je remets les objets utilisés dans le même état que je les ai pris (objets proprioceptifs, matériel, pupitre, casier, ordinateur).

Ainsi, je développe des :

- ✓ Relations harmonieuses sans humilier, dénigrer et/ou blesser les autres.

Ainsi, je contribue à :

- ✓ Créer un climat propice aux apprentissages.
- ✓ La sécurité et au maintien de la propreté de l'école.

Ainsi, j'apprends à :

- ✓ Gérer mes émotions et à veiller à mon bien-être
- ✓ Reconnaître la valeur des choses.

Ainsi, je participe à :

- ✓ Créer un milieu de vie sain, accueillant et agréable.